



Aide pour avoir le droit de viste

Par **nathalie**, le **13/02/2009** à **15:16**

bonjour je m'apelle nathalie.

y a quelques années j'ai quitter mon conjoin et lui est laisser le garde de nos deux enfants..

je voudrais savoir comment faire pour demander un droit de visite?

je n'ais pas vue mes enfants depuis 4ans environ!

le pere ne veu pas de donner de leur novels que puis-je faire??

merci a vous

Par **Marion2**, le **13/02/2009** à **21:39**

Bonsoir,

Vous parlez de conjoint, mais vous étiez mariés ou non ? Le terme de conjoint est exclusivement utilisé pour un couple marié.

Vous saisissez le Juge aux Affaires Familiales en recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile du père des enfants pour demander un droit de visite et d'hébergement.

Un avocat n'est pas nécessaire....quoique dans votre casvous aurez peut-être besoin d'être aidée.

Le fait que vous soyiez restée 4 ans sans vous inquiéter de vos enfants ne jouera certainement pas en votre faveur.

Bon courage !